



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mai 2024
Convocation du : 22 mai 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le trente mai à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN,, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Mylène MERAD, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Grégory PICKEU, Pierre VANNESTE, Sophie TANGUE conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre VANNESTE,

DE24.063

**PROMOTION SANTE HANDICAP
PORTEURS ASSOCIATIFS
GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE**

Autorisation - Approbation

☞

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé, la ville soutient le Groupe d'Entraide Mutuelle, dont l'objectif est de rompre l'isolement social en créant du lien entre pairs, par le biais d'activités mises en place de manière hebdomadaire (atelier culinaire, potager, activité manuelle, séance de yoga, socio-esthéticienne...).

La Ville subventionne le Groupe d'Entraide Mutuelle à hauteur de 573 € pour le projet « La p'tite cuisine de ma santé ». Ce projet répond au plan local de santé publique (PLSP) sur le thème « Santé Bien-être ». Son objectif général est de promouvoir de bonnes habitudes de santé nutritionnelle en amenant les adhérents vers une participation aux dynamiques et actions locales de santé.

Les ateliers sont divers et variés, autour de l'alimentation et du bien-être. Il est proposé aux adhérents des ateliers de cuisine, dont les objectifs sont de créer du lien social, de transmettre des recettes simples, efficaces et faciles à reproduire, ainsi que de favoriser une alimentation variée et équilibrée.

Un atelier jardinage est également mis en place, il enrichit le projet cuisine. Les adhérents entretiennent les jardins, apprennent à respecter la nature, les saisons, à différencier les variétés locales... Leur travail est valorisé par l'utilisation de leur récolte pour faire les recettes lors des ateliers cuisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liée au Groupe d'Entraide Mutuelle

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pierre VANNESTE
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,

Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

Pôle Citoyenneté et Solidarité
Service Promotion Santé et Handicap

Tél : 03.61.76.21.74

Mél : spsh@ville-armentieres.fr

Affaire suivie par : Chloé Montmartin

Objet : Convention GEM – Politique de santé 2024

CONVENTION

Entre

La Ville d'Armentières représentée par Monsieur Bernard HAESEBROECK, Maire, agissant en vertu de la délibération n° DE24-,

D'une part,

Et le Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » représenté par Madame Corinne DUMETZ, responsable du Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » agissant en vertu d'une délibération entre les membres du collectif de l'association,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une action intitulée « **La p'tite cuisine de ma santé** » par le Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » dans le cadre de la politique de santé menée par la Ville d'Armentières. L'action est conforme aux priorités définies par le Plan Local de Santé Publique (PLSP).

Contenu de l'action :

Promouvoir de bonnes habitudes de santé en amenant les adhérents du GEM (ex- usagers ou usagers en santé mentale) vers une participation aux dynamiques et actions locales de santé.

Objectifs de l'action :

- Sensibiliser des adhérents du GEM sur les comportements en matière d'équilibre alimentaire
- Promouvoir l'activité physique auprès des adhérents du GEM
- Favoriser la sensation de bien-être auprès des adhérents du GEM et de quelques personnes du centre social Salengro
- Développer une communication efficace et les notions du vivre ensemble auprès des adhérents du GEM
- Favoriser l'ouverture du lien social entre le GEM et le centre social Salengro.
- Sensibiliser les adhérents du GEM pour qu'ils participent au dispositif bilan de santé organisé par la CPAM

Nombre de participants envisagés : 55

Public accueilli :

Adhérents, hommes et femmes entre 30 et 69 ans.

Indicateurs d'évaluation retenus :

- Nombre d'ateliers mis en place
- Nombre de personnes participant aux différents ateliers
- Evolution de la sensation de bien-être chez les adhérents
- Evolution des connaissances en matière d'équilibre alimentaire
- Nombre d'adhérents ayant participé aux actions de prévention santé organisées par les acteurs locaux
- Nombre d'adhérents ayant réalisé un bilan de santé
- Satisfaction des usagers quant à l'action menée
- Nombre d'adhérents ayant intégré des structures de droit commun (centre social, association sportive, école des consommateurs, comité de quartier...).

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE FINANCEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action intitulée « **La p'tite cuisine de ma santé** » à hauteur maximale de 573 € (cinq cent soixante treize euros)

Le paiement fera l'objet d'un seul versement de 573 € à la signature de la convention présente.

Sur le compte : 15629 02684 00043843201 63

Banque : Crédit Mutuel Armentières

ARTICLE 4 : BILAN

Le Groupe d'entraide Mutuelle « Juste Ensemble » s'engage à fournir à la Ville d'Armentières un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, soit pour la date limite du 15 janvier 2025.

ARTICLE 5 : RECOURS

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recettes à l'encontre du Groupe d'Entraide Mutuelle « Juste Ensemble » au regard des justificatifs fournis et du bilan.

ARTICLE 6 : DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Armentières, le 28/02/2024
en deux exemplaires

Le Maire,

La représentante
du Groupe d'Entraide Mutuelle
« Juste Ensemble »

Bernard HAESBROECK

Corinne DUMETZ